

## INFORMATIONS COVID-19

**La propreté et la sécurité** de notre établissement ont toujours été primordiales et le sont d'autant plus aujourd'hui. Nous nous engageons à maintenir des normes de propreté draconiennes pour que vous vous sentiez à l'aise lors de votre séjour.

Situés sur une propriété d'un hectare (entourée par la rivière), nos 7 gîtes sont dispersés dans 3 bâtisses différentes et sont limités à 2 personnes maximum. La distance sociale préconisée est donc facile à respecter.

**Nous avons mis en place des procédures d'hygiène**, afin d'assurer une sécurité maximale pour notre clientèle et notre équipe (composée de 4 personnes) :

- Formation de notre équipe aux procédures d'hygiène.
- Equipement de gants et de masques pour toute l'équipe de Charme au fil de l'eau.
- Nettoyage et désinfection de chaque gîte avec des produits spécifiques (poignées de porte, télécommandes, surfaces planes, meubles, boutons de lumière, rampes, robinets...)
- Comme avant l'épidémie de Covid-19, désinfection des jacuzzis, hammam (pour la suite juste toi et moi) et sauna (l'élégant ou suite charme), après chaque client.
- Mises à disposition de gel Hydro alcoolique dans chaque gîte et à l'accueil de l'établissement.
- Lavage des peignoirs et torchons avec une lessive désinfectante (l'entretien du linge de lit, tapis et serviettes de toilette est confié à notre partenaire Elis qui doit respecter des règles d'hygiène très strictes).
- Mises en place d'une note d'information dans chaque hébergement afin de suggérer à notre clientèle de participer à certains actes pour la mise en sécurité de notre équipe (mettre les serviettes de toilette et peignoirs dans un contenant prévu à cet effet en chambre ; ouverture des fenêtres avant de quitter le gîte ; jeter les chaussons, produits d'accueil usagers et papiers dans la poubelle ; respecter les distances de sécurité).
- Pour éviter les manipulations inutiles, la demande de caution (ou pièce d'identité) à l'arrivée est supprimée. Cependant, le client ne pourra quitter l'établissement sans qu'un état des lieux soit effectué par notre équipe avant le départ.
- Privilégier et sécuriser le paiement par carte bleue à l'accueil (protection appareil, désinfection avant et après utilisation).
- Pour un paiement en espèces (si pas de CB), le client devra, obligatoirement, mettre l'appoint dans une enveloppe que Charme au fil de l'eau mettra à sa disposition (pas de rendue de monnaie).

### **Politique d'annulation/report du séjour – Covid-19 (assouplissement des conditions d'annulation) :**

Pour un séjour annulé au moins une semaine (7 jours maxi) avant la date du séjour\*, les clients peuvent reporter le séjour sans perte de l'acompte. Le report (un seul report autorisé) est valable sur une période de 18 mois. En cas d'augmentation de tarif, le nouveau prix sera appliqué à la réservation reportée. Aucun remboursement ne sera effectué\*\*.

En cas d'annulation dans un délai de 6 jours ou moins avant l'arrivée dans les lieux ou en cas de non-présentation, 100% de la réservation sont facturés et non remboursables.

\*Le report doit être demandé au moins une semaine avant la date du séjour, dans le cas contraire, l'acompte est définitivement perdu et le report impossible.

\*\* Dans le cas d'un nouveau confinement national (et uniquement dans ce cas), vous aurez la possibilité de reporter votre séjour ou de demander le remboursement de l'acompte versé.

COVID-19

# ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer sans se serrer  
la main, arrêter  
les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

# Conditions générales de vente

## **Politique d'annulation/report du séjour – Covid-19 (assouplissement des conditions d'annulation) :**

1. Pour un séjour annulé au moins une semaine (7 jours maxi) avant la date du séjour\*, les clients peuvent reporter le séjour sans perte de l'acompte. Le report (un seul report autorisé) est valable sur une période de 18 mois. En cas d'augmentation de tarif, le nouveau prix sera appliqué à la réservation reportée. Aucun remboursement ne sera effectué\*\*.
2. En cas d'annulation dans un délai de 6 jours ou moins avant l'arrivée dans les lieux ou en cas de non-présentation, 100% de la réservation sont facturés et non remboursables.

\*Le report doit être demandé au moins une semaine avant la date du séjour, dans le cas contraire, l'acompte est définitivement perdu et le report impossible.

\*\* Dans le cas d'un nouveau confinement national (et uniquement dans ce cas), vous aurez la possibilité de reporter votre séjour ou de demander le remboursement de l'acompte versé.

Article 1 - Durée du Séjour : le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – conclusion du contrat : la réservation devient effective dès lors que la confirmation a été adressée au client et que le paiement de l'acompte de 40% du montant total du séjour a eu lieu.

Article 3 (voir politique d'annulation Covid 19)

– Annulation par le client : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou e-mail, adressé au propriétaire.

- a) Si l'annulation intervient au moins 15 jours ou plus avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire, cependant, un report du séjour est possible suivant disponibilité.
- b) Si l'annulation intervient entre 14 jours et 5 jours avant l'arrivée dans les lieux, l'acompte reste acquis au propriétaire et le séjour n'est plus reportable.
- c) En cas d'annulation dans un délai de 4 jours ou moins avant l'arrivée dans les lieux ou en cas de non-présentation, 100% de la réservation sont facturés et non remboursables.
- d) Si le séjour est écourté, le prix total du séjour réservé reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 – Annulation par le propriétaire : le propriétaire reverse au client l'intégralité des sommes versées.

Article 5 - Arrivée : le client doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur la confirmation de réservation.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 6 - Départ : 11 heures.

Article 7 – Règlement du solde : Le solde du prix du séjour est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 8– Taxe de séjour : la taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor Public.

Article 9 - Animaux domestiques : Les animaux ne sont pas acceptés.

Article 10 - dépôt de garantie ou caution : Pour éviter les manipulations inutiles, la demande de caution à l'arrivée est supprimée.

Cependant, le client ne pourra quitter l'établissement sans qu'un état des lieux soit effectué par notre équipe avant le départ.

Attention, en cas de dégradation(s), les dégâts devront être réglés avant le départ.

Article 10B – Suite à l'augmentation des CB volées, une pièce d'identité est exigée à l'arrivée. L'établissement réalisera une copie de celle-ci qui sera détruite sous 60 jours (délai de la procédure de rejet des règlements).

Article 11 - utilisation des lieux : le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux. Chaque locataire prendra soin de ne pas perturber la quiétude des lieux. En cas d'abus, le propriétaire se réserve le droit de demander le départ, immédiat, des locataires sans remboursement d'aucune sorte. Le locataire est responsable des lieux loués, il devra couvrir les frais de réparation ou de remise en état en cas de casse ou détérioration résultant d'une mauvaise utilisation du matériel ou d'un manque de respect des lieux.

Article 12 - capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 2 personnes. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13 - assurances : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 14 - les locataires ne doivent pas pénétrer dans les endroits privés ou signalés dangereux. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

Article 15 - il est STRICTEMENT INTERDIT de FUMER à l'intérieur des gîtes.

Article 16- le locataire est responsable du matériel de bien-être qu'il utilise dans le gîte. Il est impératif de lire et de respecter les consignes d'utilisation.

Article 17 -Vous devez faire et ranger votre vaisselle (même en cas de commande d'un menu traiteur), le réfrigérateur doit être vidé et propre lors de votre départ. Nous demandons à nos locataires de respecter les lieux et le personnel qui met tout en œuvre pour vous louer des locaux propres. Si les lieux sont rendus dans un état inacceptable et irrespectueux, un supplément ménage de 100.00 euros sera facturé et la caution rendue que lorsque ce supplément sera réglé.